



L a u s a n n e

Au Conseil communal
de Lausanne
1000 Lausanne

Lausanne, le 26 mai 2014
TRX – Idaff 183797 – MI/FM – C. 28/42 - mb

Réponse à la résolution du Conseil communal du 3 avril 2014 suite à l'interpellation de M. Jacques Pernet « Des WC publics dignes d'une ville touristique »

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 1^{er} avril 2014, le Conseil communal, délibérant sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation susmentionnée, adoptait la résolution de M. Jacques Pernet disant : *« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité entreprenne les travaux prévus dans les meilleurs délais ».*

Nous avons pris acte de ladite résolution et sommes à-même de vous fournir les informations suivantes.

Un préavis est en cours d'élaboration au sein du Service des routes et de la mobilité. Son achèvement est prévu pour la fin de l'année 2014, période à laquelle il sera soumis à la Municipalité pour approbation et ensuite au Conseil communal en vue de l'allocation des moyens financiers nécessaires à la réalisation du projet de rénovation des WC publics en ville de Lausanne.

A cet égard, il y a lieu de préciser qu'un montant de CHF 4'000'000 est inscrit au Plan des investissements pour 2015 afin de couvrir la première étape de rénovation des WC publics. Les étapes suivantes seront annoncées en temps opportun dans le Plan des investissements et les crédits nécessaires seront soumis à votre approbation par voie de préavis.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Sylvain Jaquenoud

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch